

MAROC-FRANCE: CETTE SEMAINE,
VISITE AU MAROC DE MME DOMINIQUE VOYNET,
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
DE L'ENVIRONNEMENT

A l'invitation de M. Mohamed El Yazghi, Ministre chargé de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Mme Dominique Voynet effectuera une visite au Maroc du 9 au 11 septembre.

Dossier

- **Aménagement du territoire :**
*l'Agence Française du Développement renforce son action.
L'action de la France dans les provinces du Nord*
- **Environnement: une coopération bilatérale structurée**
Quelques données

Un camion-laboratoire français pour détecter la pollution au Maroc

L'Environnement sur le site Internet de l'ambassade de France
- **Une préoccupation commune : Extraits de la déclaration de politique générale du Premier ministre marocain (17 avril 1998)**
- **Biographie de Mme Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement**

LE DOSSIER

- **Aménagement du territoire :**

- **L'Agence Française du Développement renforce son action.**

L'AGENCE FRANCAISE DU DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Avec un volume global de 3418 MF pour la période 1992-1997 (dont 1500 MF au titre des années 1996 et 1997), l'AFD se situe désormais parmi les principaux bailleurs de fonds du Maroc qui est à la première place des bénéficiaires de l'aide-projet de l'AFD.

Le développement des activités de l'AFD s'effectue dans le cadre d'une forte concentration sur quelques secteurs-clés: les infrastructures de base (eau potable, assainissement, électricité), le développement rural (petite, moyenne et grande irrigation, refinancement des crédits à la production agricole...). Ces diverses actions permettent un " effet de levier", notamment au profit des régions du Royaume qui souffrent d'un retard de développement, notamment les Provinces du Nord (consulter la fiche l'action de la France dans les provinces du Nord) où se localise près du tiers des interventions de l'AFD.

Au cours des deux dernières années, l'AFD s'est attachée au développement " qualitatif" de son action en recherchant notamment des opérations au caractère novateur marqué et susceptibles de nouveaux développements au cours des prochaines années.

- **L'action de la France dans les provinces du Nord**

Lors de la rencontre entre Sa Majesté Hassan II et le Président Jacques Chirac en juillet 1995, le développement des Provinces du Nord a été défini comme une priorité. La France s'est alors engagée à soutenir les efforts du Maroc en faveur de cette région du bassin méditerranéen vouée par la géographie à jouer un rôle essentiel dans les relations maroco-européennes.

En application de cette forte volonté politique, la France a considérablement renforcé son intervention sur les Provinces du Nord. L'aide globale apportée depuis 1995 pour cette région, peuplée de 5,2 millions d'habitants, peut déjà être estimée à près de 2 milliards de francs, ce qui en fait la zone géographique du Royaume du Maroc où l'action de la France est la plus importante. A ce titre, la France s'est engagée dans une contribution au désenclavement de cette région par la construction d'infrastructures.

***L'Agence Française de Développement** intervient ainsi pour le financement de programmes dans les Provinces du Nord. Le montant des engagements de l'AFD dans cette région, principalement accordés depuis 1995, s'élève ainsi à **801 millions de francs**. L'AFD apporte son appui à tous les projets favorisant le renforcement des infrastructures de base et le développement des zones rurales dans les Provinces du Nord.*

*De nombreux concours ont été accordés à l'ONEP ou à l'Etat afin d'améliorer les **réseaux d'assainissement** et de permettre à des foyers urbains et ruraux de disposer de **l'eau potable**. Les prêts accordés par l'AFD ont permis la distribution d'eau potable dans 18 petits centres urbains et d'alimenter 100.000 personnes. Un nouveau projet devrait permettre dans les années à venir de renforcer les installations de 31 petits centres ce qui concernera plus de 330.000 personnes.*

Sur le versant sud du Rif, l'AFD finance, à hauteur de 157 millions de francs, la première tranche d'un important projet d'**irrigation** concernant la moyenne vallée du Sebou. Les travaux, qui ont commencé en 1995, permettront de créer un pôle de développement et concerneront, à leur achèvement en 1998, 6.000 hectares et 1200 agriculteurs. L'AFD s'est aussi engagée dans un grand programme de **mise en valeur des terres agricoles** et de développement intégré sur près de 10.000 hectares dans les 7 provinces du Nord.

L'AFD participe au financement d'un important projet d'**électrification des zones rurales**, pour un montant de 75 millions de francs, qui permettra l'électrification de près de 200 villages soit 180.000 personnes. Une deuxième tranche devrait être lancée par l'ONE avec le soutien de l'Agence. Dans le cadre de la mise à niveau de l'économie marocaine, des **Zones Industrielles** ayant statut de Zones Franches ont été créées par le gouvernement. La Zone Franche de Tanger Boukhalef devrait bénéficier d'une double intervention de l'AFD: directement par le financement des infrastructures externes (eau, électricité, assainissement, routes) et indirectement par une prise de participation de PROPARCO dans le capital de la société concessionnaire.

La France apporte également son **soutien à l'Agence de Développement des Provinces du Nord**, créée par les autorités marocaines et dont les pays de l'Union Européenne font partie du Conseil d'Orientation. Elle a pour vocation de renforcer les actions de développement dans les Provinces du Nord en jouant un rôle d'incitation, de coordination et d'analyse. Exemple de cet appui : le tourisme rural dans le Rif et sur le programme de formation des délégués au développement régional. Il est aussi prévu de mettre à sa disposition un expert en aménagement du territoire issu de la DATAR.

Est de plus mise en œuvre **une coopération décentralisée et déconcentrée**. Ces actions s'inscrivent dans la politique de décentralisation engagée par le gouvernement marocain. Elles donnent une nouvelle dimension à la coopération française notamment dans la province d'Oujda, où la Région Champagne-Ardenne mène plusieurs actions de développement axées notamment sur la formation, le partenariat industriel et l'assistance technique aux PMI-PME. La Ville d'Aix-en-Provence a établi en décembre 1997 un accord de partenariat avec la Ville d'Oujda. Enfin, la Direction Départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône a conclu avec l'appui des services de l'Ambassade une convention de partenariat avec la Direction Régionale des Travaux Publics de l'Oriental.

• **Environnement: une coopération bilatérale structurée**

• **Quelques données**

Cela fait maintenant dix ans que la coopération franco-marocaine dans le domaine de l'environnement a été initiée. Elle a tout d'abord été conduite en partenariat avec les ministères techniques dont les domaines de compétence recouvraient ce secteur (Travaux publics, Intérieur, Energies et Mines...). Les études de conception de la station d'épuration de Ben Sergao, dans la région d'Agadir, ont par exemple été financées à l'époque par la coopération technique française.

Durant ces dix années ont été également menés deux programmes d'ampleur par la Caisse française de développement. Un programme relatif à l'eau potable, en coopération avec l'ONEP, s'est terminé en 1997, tandis qu'un programme "collectivités locales", consistant en un appui à l'assainissement liquide et solide des villes d'Agadir et Rabat, est en voie de réalisation.

A la suite de la création en 1995 d'un ministère marocain spécialement chargé des problèmes d'environnement, la France et le Maroc ont instauré la même année un comité

technique "environnement", avec comme objectif la coordination de l'ensemble de l'assistance économique française dans ce domaine. La visite de Mme Corinne Lepage, alors ministre française de l'Environnement en avril 1996, a permis la signature d'un accord de coopération entre la France et le Maroc.

Quatre sessions du comité technique "environnement" se sont tenues depuis 1995, la dernière en date étant celui du 23 et 24 octobre 1997. Cinq axes principaux de partenariat s'en sont dégagés et permettent donc de distinguer la coopération entre les deux pays dans ses grandes lignes.

L'assistance juridique et institutionnelle, en premier lieu, bénéficie d'un financement communautaire de l'Union européenne dans le cadre du programme "LIFE-pays tiers". Objectif de cette assistance : permettre au Maroc de se doter d'un corpus juridique en rapport avec les défis de la sauvegarde de l'environnement.

Santé et environnement, ensuite. La pollution de l'air à Casablanca et dans plusieurs autres grandes villes du Royaume a un impact considérable sur la santé de la population, mais il est encore mal connu. Ce volet de la coopération avec le ministère marocain de l'environnement est mené notamment en collaboration avec AIRPARIF, l'association qui mesure la qualité de l'air dans la capitale française.

Des **monographies locales de l'environnement** ont de plus été lancées dans plusieurs villes du Maroc; celles-ci doivent permettre de dresser un état des lieux de l'environnement dans les zones concernées. Pour l'année 1997, la coopération française a pris en charge le plan d'action environnemental concerté de la ville de Marrakech.

Autre axe de la coopération, **la protection du littoral**. La France a aidé les autorités marocaines lors de l'élaboration d'un projet de base de données géographiques sur l'occupation du littoral marocain, afin de permettre une gestion efficace de celui-ci.

Enfin, point crucial, **la gestion des déchets**. Le recyclage des matières plastiques, notamment des sacs noirs qui se sont répandus dans le pays, représente un défi de taille pour le Maroc du XXI^e siècle.

Toutefois, la coopération franco-marocaine en matière d'environnement ne se résume pas à des accords d'Etat à Etat ; depuis plusieurs années, le développement de la coopération décentralisée a permis de trouver des nouvelles voies de financement des actions pour la sauvegarde du milieu.

Plusieurs villes ou collectivités locales, françaises et marocaines, ont ainsi conclu des accords C'est le cas à Imouzzer du Kandar, où sont parties prenantes outre la municipalité, l'ONEP, la ville de Maxéville (région de Nancy) et le NAN.C.I.E (opérateur de la Communauté urbaine de Nancy sur les problèmes de l'eau). Le succès de cette opération a conduit la Wilaya de Fès à souhaiter son extension à la province de Sefrou. La région Lorraine s'est montrée intéressée par cette proposition.

Des actions comparables sur les déchets solides ou liquides notamment sont menés à Taroudannt, Mohammedia et Essaouira.

• Un camion-laboratoire pour détecter la pollution

A la suite de la visite en 1996 de Mme Corinne Lepage, alors Ministre de l'Environnement, il avait été annoncé la mise à disposition des autorités marocaines par l'Etat français d'un laboratoire mobile d'analyse de l'air. La remise de ce matériel est effective avec la visite de Mme Voynet.

Aménagé sur la base d'un véhicule utilitaire léger de type Peugeot Expert, cet équipement est doté d'analyseurs très précis qui permettent de mesurer en temps réel notamment la quantité de dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote, de monoxyde de carbone, d'ozone, et de matières particulaires en suspension dans l'air. A tous ces senseurs viennent s'ajouter un combiné girouette+anémomètre, thermomètre et hygromètre. Une mâts de cinq mètres, repliable, prend place sur le toit. Un ordinateur portable centralisera toutes ces informations.

Cet équipement, d'une valeur proche d' IMF, une fois en service, fonctionnera grâce à un technicien formé par le constructeur du matériel. Le Secrétariat d'Etat marocain à l'Environnement pourra dès lors disposer de relevés extrêmement fiables sur la qualité de l'air à des endroits précis des grandes agglomérations et prendre les mesures adéquates de prévention qui s'imposeront.

• **L'Environnement sur le site Internet de l'ambassade de France**

Un compte-rendu plus exhaustif sur la coopération franco-marocaine en matière d'environnement est consultable sur le site Internet de l'ambassade de France au Maroc : "<http://www.ambafrance-ma.org>".

• **Une préoccupation commune : Extraits de la déclaration de politique générale du Premier ministre marocain (17 avril 1998)**

Sur l'Environnement :

"Le gouvernement entend accorder un intérêt particulier à la protection de l'environnement qui a une place majeure dans toute stratégie de développement humain durable. C'est ainsi qu'il prendra soin de mettre en place un programme de développement environnemental pour évaluer de manière précise l'état de l'environnement dans notre pays et promouvoir une culture environnementale. Ce programme mettra aussi en place une législation et des normes adaptées, et encouragera l'utilisation des technologies propres et l'emploi d'énergies renouvelables."

Sur l'Aménagement du Territoire :

"La solidarité entre les différentes régions du Royaume contribuera à réduire les inégalités de développement régional. Elle inspirera l'élaboration d'une charte nationale d'aménagement du territoire. Dans cette perspective, le gouvernement mettra en place les dispositifs administratifs et financiers organisant les relations entre l'Etat et la région et créera un fonds de péréquation et de développement

régional. Ces actions seront renforcées par le réexamen des dispositions du dahir du 30 septembre 1976 relatif à l'organisation communale, à la mise en place de systèmes d'évaluation, de contrôle a posteriori et d'audit et à la formation des élus. Une attention particulière sera accordée à la gestion des finances locales et des services publics urbains (...).

• **Biographie de Mme Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement**

Née le 4 novembre 1958 à Montbéliard

Mère de deux filles

ETUDES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

1968-1975 : Etudes secondaires scientifiques à Belfort

1975-1986 : Etudes de médecine à la faculté de Besançon, puis spécialisation en anesthésie-réanimation

1977-1982 : Infirmière de nuit.

1981-1985 : Remplacements de médecins généralistes puis spécialistes

1985-1989 : Anesthésiste-réanimatrice à l'hôpital public de Dole (Jura).

ITINERAIRE POLITIQUE

1984 : Co-fondatrice des Verts

Depuis 1989 : Conseillère municipale à Dole

1989-1991 : Secrétaire générale du Groupe Vert au Parlement européen

Depuis 1991 : Porte-parole nationale des Verts

1992-1994 : Conseillère régionale de Franche-Comté (démission à mi-mandat)

1993 : Seule candidate écologiste présente au second tour des élections législatives (47% au second tour)

1995 : Candidate à l'élection présidentielle (3,3%)

*Candidate aux municipales (au premier tour : 16,74%), réélue
conseillère municipale de Dole*

*1997 : Candidate des Verts et du Parti socialiste à l'élection législative
à Dole-Arbois. Elue députée au second tour avec près de 56% des voix.
(Source : Cabinet du Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Juin
1997)*